

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 16/08/21

Le Portail Convergence s'enrichit de nouvelles fonctionnalités

Le Portail Convergence poursuit son développement en proposant **des mises à jour et nouvelles fonctionnalités aux industriels**. Son objectif reste le même : aider et accompagner les Industriels à faire converger leur système d'information de santé en s'appuyant sur la doctrine technique du numérique en santé.

L'Outil Convergence auto-déclaratif permet aux industriels d'évaluer le niveau de maturité des produits e-santé pour atteindre la cible portée par la doctrine technique du numérique en santé. Dans les nouveautés, Convergence propose :

- un questionnaire Urbanisation décliné de la dernière version de la doctrine (2021) ;
- un questionnaire Sécurité qui vise à mesurer la maturité des SI et des produits e-santé dans le cadre du référencement Ségur vague 1 et dont les résultats serviront à l'élaboration des exigences pour le référencement Ségur vague 2.

Par ailleurs, le Portail Convergence met à disposition **une nouvelle brique**. Appelée Exigence, elle permet aux industriels **de vérifier la conformité de leurs produits aux référentiels d'exigences fonctionnelles**. Il s'agit essentiellement de répondre aux obligations inhérentes à l'opposabilité des référentiels, et à accompagner les démarches de référencement au store de Mon espace santé et au Ségur. Cette brique Exigence repose sur les principes de la norme ISO/FDIS 10781.

Plusieurs questionnaires sont ou seront très vite présents en ligne pour permettre une évaluation de la conformité :

- au référentiel de Télésanté (Téléconsultation, Téléeexpertise et Télésurveillance) ;
- aux exigences portant notamment sur la sécurité, l'éthique et la fracture numérique dans le cadre de Mon espace santé.

Des audits pourront être ensuite réalisés par l'ANS et la Cnam pour valider la conformité des produits aux exigences.

Contact RP : Julie Messier, 06 16 89 59 83 – julie.messier@esante.gouv.fr